

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH
DE LA SEANCE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019**

Sous la présidence de Monsieur Dominique-Ernest CARETTE, Maire

Etaient présents :

M. Thierry SCHMITT, M. Timothée MARCHAL, M. Bernard ACKERMANN, M. Jean-Pierre SCHRAMM, Mme Angélique DIEUAIDE-MICHEL, M. Guy TISOT, M. Jules RASSLER.

Etaient absents excusés: M. Clément ROLLI, M. Antoine ARNOULD (a donné procuration à M. Timothée MARCHAL).

Le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le Conseil Municipal a été convoqué le 21 novembre 2019.

Avant d'engager l'ordre du jour, M. Timothée MARCHAL indique que trois conseillers n'ont pas réceptionné dans les délais le courriel d'invitation et l'ordre du jour du Conseil Municipal. M. le Maire précise que le message d'invitation a bien été adressé à tous les conseillers dans les délais légaux. Les membres présents constatent qu'il s'agit d'un problème technique et décident de maintenir la réunion.

Afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise, les conseillers souhaitent que le prestataire téléphonie et internet de la Mairie réalise une maintenance générale des installations.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Timothée MARCHAL est nommé secrétaire de séance assisté par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

Adopté à l'unanimité.

3) FORET : PROGRAMME DE COUPES ET DE TRAVAUX 2020

Les services de l'ONF ont présenté lors de la commission communale sur la forêt, qui s'est tenue le 14 novembre 2019, les programmes de travaux forestiers et de coupes 2020 suivants :

1) Programme d'actions 2020 :

- Travaux de maintenance parcellaire :	970 €HT
- Travaux sylvicoles :	2 220 €HT
- Protection contre dégâts de gibier :	1 330 €HT
- Travaux d'infrastructure:	3 790 €HT
- Travaux d'accueil du public :	2 650 €HT
	10.960 €HT

2) Prévision des coupes 2020 :

Parcelle 5 – 400 m3 de résineux (bois façonnés)

Parcelle 6 – 206 m3 de résineux (bois façonnés)

Chablis – 100 m3 de résineux (bois façonnés)

Frais totaux d'exploitation : **34.706 €HT**

Recettes estimées provenant de la vente de bois : **45.450 €HT**

Les honoraires d'assistance technique par les services de l'ONF, pour les travaux patrimoniaux et travaux d'exploitation, sont chiffrés à la somme globale de **3.426,83 €HT**.

Il est précisé qu'il s'agit à ce stade d'un programme prévisionnel, susceptible d'être modifié du fait de multiples facteurs extérieurs de plus en plus difficiles à appréhender tels que les conditions climatiques, l'état sanitaire de la forêt et l'évolution du marché économique du bois, qui imposent une plus grande souplesse dans les programmes de coupes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la totalité du programme de coupes et de travaux forestiers 2020.

4) RAPPORT DE LA COMMISSION URBANISME- TRAVAUX DU 14/11/2019

- **Voirie : renouvellement de la couche de roulement de la D42 en traverse d'agglomération par le CD 68**

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin envisage de procéder l'année prochaine au renouvellement de la couche de roulement sur la RD42 dans toute la traversée d'agglomération. L'opération consiste à la pose d'un enrobé coulé à froid d'une épaisseur de 1 cm sur le revêtement existant.

Les mesures d'accompagnement à charge de la commune ou celles des concessionnaires comprennent :

- la réfection des bordures de trottoir, des fils d'eau et caniveau,
- la mise à niveau des différents tampons de regards, bouches à clé et ouvrages d'assainissement.
- Les travaux de marquage spéciaux (bandes cyclables, passages piétons, signalisation de police éventuelle) sont également supportés par la commune.
- De plus, il est également nécessaire que tous les travaux de réseaux sous chaussée soient effectués.

Ces travaux sont programmés à l'été 2020, et vu les délais impartis, il serait difficile de prévoir des travaux d'aménagement complémentaires (création de trottoirs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confirmer son accord pour autoriser le Département du Haut-Rhin à engager les travaux de renouvellement de la couche de roulement, sous réserve de l'état des lieux précis et du montant des travaux d'accompagnement à charge de la commune.

- **Voirie : travaux de gravillonnage**

La Commune envisage de procéder à la réfection des chaussées par gravillonnage.

Un état des lieux réalisé en interne a permis de lister les sections de rue nécessitant une réparation pour cause de fissures, d'ornières ou de défauts d'étanchéité.

- Rue des cerisiers : 130 m²
- Rue des cerisiers vers l'ancienne poste : 120 m²
- Chemin du Rochamps : 210 m²
- Melkerhof (de l'étang jusqu'à l'auberge) : 1300 m²
- Rue de Rodern : 350 m²

Le coût de ces réfections est estimé à 12.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prioriser les travaux et d'engager les travaux de réfection par gravillonnage pour les rues suivantes :

- Rue de Rodern (section à redéfinir)
- Rue des cerisiers (en totalité)

- **Eclairage public : Remplacement des luminaires par des leds**

La commune souhaite procéder au remplacement de 12 luminaires sur mat gris ou en façade par des luminaires à leds moins énergivores.

Le matériel retenu répond aux exigences techniques définies par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, permettant de bénéficier des certificats d'économie d'énergie.

Ces travaux comprenant la dépose du matériel existant, la fourniture et la pose de 12 luminaires à leds en diverses rues du village est chiffrée à la somme de 6.759,72 € HT par la société COS PHI de Rouffach.

Cette opération permet de bénéficier d'une subvention de 70% dans le cadre de la convention particulière d'appui financier signée entre le Ministère de l'écologie, le Parc des Ballons des Vosges et les communes concernées dont fait partie Thannenkirch.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'engager les travaux de remplacement par des luminaires à leds pour un montant de 6.759,72 €HT.

5) GERPLAN : SUBVENTION POUR LA COMMANDE GROUPEE D'ARBRES FRUITIERS

La commune a lancé une commande groupée d'arbres fruitiers hautes tiges auprès des habitants de Thannenkirch. Cette opération qui contribue à la sauvegarde des paysages bénéficie d'une subvention du Département du Haut-Rhin dans le cadre du GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain) de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

Un total de 106 arbres fruitiers a ainsi été commandé auprès d'un pépiniériste local.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Coût total des acquisitions d'arbres fruitiers :	3.250 €HT (3.575 €TTC)
Subvention CD 68 (40%) :	1 300 €
Participation des acquéreurs :	2 070 € HT (2 275 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le plan de financement de l'opération.

6) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DES DEMANDES D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE

Les services instructeurs (CCPR, Préfecture) souhaitent que le Maire soit habilité expressément par le Conseil Municipal à signer les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir, de déclarations de travaux et d'autorisations de travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, habilite le Maire à signer, sans exception, toutes les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir, de déclarations de travaux et d'autorisations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés.

7) ACQUISITION FONCIERE DE PARCELLES FORESTIERES : FIXATION DU PRIX DEFINITIF

Par délibération, le Conseil Municipal du 8 avril 2019 avait autorisé l'acquisition des parcelles forestières listées ci-dessous et fixé la base de la négociation amiable à un montant d'environ 100€/are :

- Section 11 parcelle 19 de 10,77 a
 - Section 11 parcelle 22 de 10,96 a
 - Section 11 parcelle 56 de 7,80 a
 - Section 11 parcelle 60 de 20,20 a
- Soit un total de 49,73 ares

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet d'acquisition des parcelles d'une superficie globale de 49,73 ares et fixe le montant d'achat à 5.000 € soit 100,55 €/are.

8) BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

La Mairie a engagé une étude sur le potentiel de développement photovoltaïque sur les bâtiments communaux en missionnant le cabinet d'étude IMAEE de Mulhouse pour un montant de 2.600 €HT (3.120 €TTC).

La modification du classement ERP et incendie de l'église nécessite la réalisation d'un dossier administratif avec notice de sécurité confié à l'architecte Hubert WACH de St-Pierre-Bois pour un montant de 900 €HT (1.080 €TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative du budget 2019, à la section investissement.

1641 : emprunts :	- 4 200 €
2031 : frais d'études	+ 4 200 €

9) BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR LE PAIEMENT DE L'AVANCE AU MARCHÉ DE LA SADE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE SYSTEME DE TRAITEMENT DE L'EAU PAR UV

Concernant le marché de travaux de pose d'un système de traitement de l'eau, l'entreprise SADE a sollicité le paiement d'une avance de 5.940,02 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative du budget 2019, à la section investissement :

21 : immobilisations corporelles :	- 6 000 €
23 : Avances	+ 6 000 €

10) PERSONNEL : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire en cas d'absence du personnel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat de groupe d'assurance statutaire 2020-2023 négocié par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

11) PERSONNEL : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX

La Commune accorde des chèques cadeaux au personnel pour les fêtes de fin d'année.

En 2018 la somme de 715 € avait été consacrée à l'achat de chèques cadeaux auprès de la société UP qui ont été ensuite répartis entre les membres du personnel de la Mairie au prorata du temps de présence.

Considérant l'absence de prime de fin d'année ou de 13^e mois, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter la somme de 1.400 € pour l'achat des chèques cadeaux auprès de la société UP.

12) DIVERS

• Chemin forestier entre la Schwyz et Lecotte :

La commune décide de consolider le chemin par la mise en œuvre de concassé, à proximité du nouveau désinfecteur.

• Arrêté d'interdiction de la circulation près du Rotzel :

Les membres de la commission forêt réunie le 14/11/2019 ont souhaité que le Maire prenne un arrêté d'interdiction de toutes les circulations au-delà du refuge des Vosges Trotters pour préserver le massif du Taennchel d'une surfréquentation.

M. Timothée MARCHAL estime qu'il est légitime d'interdire les circulations à vélos sur tous les sentiers mais pas sur les chemins forestiers qui sont suffisamment larges et qui permettent d'accueillir une circulation partagée avec les randonneurs.

Le Maire maintient son arrêté interdisant toute circulation au-delà du refuge des Vosges Trotters sauf riverains, ayant-droits et services habilités : ONF, tous véhicules de secours, Brigade Verte.

- **Aide financière exceptionnelle :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'apporter une contribution de 150€ pour le financement d'une pierre tombale.

- **Missions en cours et à venir :**

Une opération de dépistage de radon et une deuxième opération d'analyse de la qualité de l'air sont engagées dans les établissements accueillant du jeune public (école – périscolaire).

La société Rosace en charge du déploiement de la fibre sur la commune a récemment pris contact avec les propriétaires de logements collectifs. Le raccordement de la commune est programmé pour début 2021.

- **Commémoration du 75^{ème} anniversaire de la libération :**

La manifestation aura lieu ce dimanche à partir de 9h30 et est ouverte à l'ensemble de la population. Elle permettra de rendre hommage aux forces américaines par la pose d'une stèle près du pont du Bergenbach, et à M. Armand Schiber. M. le Maire indique que ce dernier, natif de la commune, a été résistant, décoré de la légion d'honneur, mort en déportation en 1944 à Buchenwald.

 L'ordre du jour est levé à 21h30.

Le Maire
Dominique-Ernest CARETTE

